

EN VEINE D'ÉCONOMIE



Fabien.—Vous faites vous-même vos travaux de clavigraphie ?

Gatien.—Hélas ! Je n'ai plus les moyens d'employer davantage une clavigraphie.

Fabien.—Pourquoi cela ?

Gatien.—J'ai épousé la dernière que j'avais.

LA QUESTION DE LA PAIX

Le monde veut vivre : il veut vivre et se développer en paix ; il veut donner le pas au travail qui produit sur la guerre qui détruit. Est-ce un rêve ? comme le disait de Moltke ; est-ce une ambition légitime et à laquelle, s'il sait faire ce qu'il faut, et le faire comme il faut, il lui soit possible de donner plus ou moins satisfaction ? C'est ce que je voudrais rechercher rapidement, non pas en me livrant à des conjectures, mais en me rendant compte des faits, en exposant ce qui s'est fait sous l'influence de ce besoin général de sécurité, en constatant ce qui se fait, et en indiquant ce qui se fera demain.

Mais, d'abord, pour éviter tout malentendu, quelle est, en réalité, la prétention des ennemis de la guerre ? Que demandent-ils, et qu'espèrent-ils obtenir ? C'est bientôt fait de leur montrer la guerre sous une forme ou sous une autre, ici ou là, continuant à déchirer l'humanité, et de leur demander s'ils croient le moment venu d'établir sur la terre la paix perpétuelle et universelle. C'est bientôt dit de leur rappeler cette enseigne à la paix perpétuelle qu'avait mise sur sa porte un cabaretier à l'entrée d'un cimetière.

Mais où donc et quand les sociétés de la paix, même les plus enthousiastes, ont-elles nourri l'espoir de faire, du jour au lendemain, disparaître la violence de la terre et de réaliser à la lettre la parole du prophète : « Les lances et les épées seront changées en charrue pour labourer et en faux pour moissonner, et un peuple ne lèvera plus la main contre un autre. » Non, sans renoncer à travailler, comme si ce résultat pouvait être obtenu demain, les hommes de bien qui ont déclaré la guerre à la guerre savent, parce qu'ils sont des hommes pratiques, et parce qu'ils se mesurent tous les jours avec les difficultés, que rien ne s'improvise ici-bas, et qu'à toute œuvre il faut du temps et de la peine, d'autant plus de temps et de peine qu'elle est plus grande. Que disent-ils ? J'emprunte la réponse à l'un de ceux qui ont tenu parmi eux la plus grande place dans ce siècle, à mon grand ami Henry Richard, le secrétaire général et la cheville ouvrière de la Société de la paix de Londres pendant vingt-cinq ans ; ils disent, tout simplement, que les nations, qui sont des personnes morales, doivent savoir s'imposer à elles-mêmes la loi qu'elles imposent à leurs membres. Dans aucune société civilisée, on peut dire dans aucune société, il n'est admis que chacun soit juge dans sa propre cause, et autorisé à se faire, comme il lui convient, justice à lui-même. Il y a, sous des formes diverses, plus ou moins imparfaites, des organes d'une force publique destinés à prévenir le déchaînement des forces individuelles. Nous avons nos dissensions entre particuliers, nos querelles, nos conflits d'intérêt, mais nous avons au-dessus de nous une loi générale, une magistrature, une police, dont l'autorité contient nos écarts. Est-ce à dire que, malgré cette autorité qui nous protège et qui nous contient, la violence privée n'ait plus de place parmi nous ? Non, quoi que l'on ait pu faire pour en préserver les sociétés les plus avancées, le vol, le meurtre, la débauche, l'injustice et l'erreur sous toutes leurs formes s'y donnent encore trop librement carrière. Mais, si nulle précaution n'était prise contre eux ; si aucune barrière n'était imposée à leurs égarements, si des efforts incessants n'étaient pas mis en œuvre pour les prévenir ou pour les réprimer, nulle société ne serait possible, la vie ne serait plus qu'un enfer où l'on se débattrait au milieu du déchaînement de toutes les brutalités.

De même, pour les nations dans leurs rapports les unes avec les autres. Il y a un droit pour les particuliers : il y a un droit pour les sociétés humaines. Les particuliers ont avantage à remettre à des juges, à des arbitres impartiaux le règlement de leurs litiges, au lieu de vider leurs querelles eux-mêmes. Les peuples, eux aussi, ne peuvent que gagner à

déferer à des arbitres le règlement de leurs différends. Et, quoi qu'on en dise, ils le font souvent, très souvent. Que leur demandent les amis de la paix ! De le faire plus souvent, en se rendant mieux compte de ce qu'ils font, et d'établir, en règle reconnue et sanctionnée par des arrangements réciproques, ce qui est déjà, pour la plupart d'entre eux, une pratique fréquente, pour quelques uns une pratique habituelle.

Voilà, dans toute sa simplicité, le programme des Sociétés de la Paix ; et voilà, je le répète, dans une mesure déjà considérable, la pratique des sociétés civilisées. Il serait aisé, pour justifier cette assertion, de citer ici un nombre considérable de cas dans lesquels des conflits plus ou moins graves ont été réglés sans recours aux solutions arbitraires de ce qu'on a appelé les jeux de la force et du hasard, et d'étaler toute une longue liste d'arbitrages qui ont réussi. Je pourrais montrer tantôt un chef d'État roi de France ou de Prusse, empereur de Russie ou reine d'Angleterre, président de la République française ou de celle des États-Unis, tantôt un corps public comme le Sénat de Hambourg, tantôt de simples particuliers, comme un certain Uphust, du Connecticut, tantôt des commissions spéciales, comme celle qui vient de résoudre la question des phoques à fourrure, ou celle qui a rendu, en 1872, la célèbre sentence de « l'Alabama », décidant souverainement entre les puissances des deux mondes, et voyant, quelles que fussent leurs décisions, les deux parties en cause se soumettre sans récriminer. Les États-Unis se sont inclinés quand un simple citoyen, sans autre prestige que l'honnêteté d'Aristide, leur a donné tort, et la Grande-Bretagne a été heureuse de payer au gouvernement de Washington, au lieu d'équiper des vaisseaux, et de massacrer des hommes, les 75 ou 80 millions de francs auxquels l'avait condamnée la sentence du tribunal de Genève.

FREDÉRIC PASSY.

NOUVELLE EXPLICATION

Le fils.—Papa pourquoi d's jours de grâce sont-ils accordés pour le paiement d'un billet ?

Le père.—C'est pour éviter des semaines de disgrâce.

IMBROGLIO INTERNATIONAL

Le lord anglais.—Êtes-vous en faveur d'une alliance anglo-américaine, Miss Scalds ?

La jolie Américaine.—Oh ! monsieur, c'est si soudain ; cependant, vous pouvez parler à papa.

IL COMPREND MAINTENANT



— Tu avais coutume de dire que j'étais ta vie.

— Oui, et maintenant je comprends jusqu'à quel point on a raison de dire que la vie est incertaine.